

modernes? Doivent-elles être conservées sur place ou transportées dans un musée? On ne peut évidemment établir ici de principe absolu ; mais il est désirable que tout ce qui est menacé de ruine soit enlevé et transporté dans un établissement commun. M. Guillard fait observer qu'un musée particulier pour les débris des monuments modernes, a été créé à Avignon, à côté du musée lapidaire antique, et a reçu un assez grand développement. Le Comité exprime le vœu qu'il en soit de même à Lyon, où l'œuvre est d'ailleurs commencée déjà, puisque le palais Saint-Pierre possède quelques pierres modernes et que M. le Conservateur actuel a eu soin de leur réserver une place à part.

Quant aux monuments menacés de destruction ou qui ne seraient pas transportables, M. Vingtrinier insiste sur la nécessité de les photographier et de prendre des estampages des inscriptions; M. le Secrétaire rappelle que le Comité s'est déjà occupé de ce soin, qu'il a rédigé des instructions en ce sens, qu'il possède des estampages donnés par M. de Soultrait et des photographies données par M. Geoffroy. Il émet le vœu que pour attirer sur cette collection l'attention publique et stimuler le zèle des donateurs, quelques-unes des pièces principales soient encadrées et exposées dans le vestibule du Musée d'archéologie, ou dans la Bibliothèque de l'Académie.

M. Guigues soumet au Comité des fragments d'antiquité, une hache en silex et des médailles trouvées à Toussieux, près de Trévoux. Les médailles sont jugées être des médailles carthagoises, elles sont remises à l'examen de M. de La Saussaye.

M. Martin-Daussigny annonce qu'il a été trouvé dans les fouilles faites près de Saint-Georges, quarante ou cinquante urnes ou amphores brisées ; l'une de ces amphores de très-grande dimension a été raccommodée avec des bandes de